

ANNEXE 2 : TARIFICATION APPLICABLE AU SERVICE DES EAUX FIXEE AU 15/10/2010

Désignation		Tarif (TTC)
Fourniture compteur neuf ou de remplacement		
Compteur totaliseur à rouleau ou à rouleau et instrumenté (particulier)		Gratuit pour nouvel abonné
Compteur totaliseur à rouleau - remplacement (compteur hors service)		Prix coûtant
Compteur totaliseur à rouleau et instrumenté - remplacement (compteur hors service)		Prix coûtant
Location compteurs		
Compteur à usage particulier (par habitation et par compteur)		12,00 € par semestre
Compteur à usage professionnel		22,00 € par semestre
Abonnement eau		
Abonnement particulier (habitation) et spéciaux		13,72 € par semestre
Abonnement professionnel (consommation jusqu'à 2999 m3, année de référence n-1)		20,00 € par semestre
Abonnement professionnel (consommation au-delà de 3000 m3, année de référence n-1)		32,00 € par semestre
Abonnement compteur jardin		Gratuit si cumul avec abonnement habitation, à défaut 13,72 €/s.
Prix du m3		
Consommation eau		0,72 € par m3
Consommation eau - facturation applicable au second semestre 2011		0,85 € par m3
Consommation eau - facturation applicable au second semestre 2012		1,00 € par m3
Tarif des redevances (agence de l'eau) pour toute facture émise entre le 01 janvier et le 31 décembre de l'année N		
Pollution 2010		0,19 € par m3
Pollution 2011		0,21 € par m3
Regard enterré équipé pour compteur		
Regard enterré avec trappe fonte pour compteur eau (normalisé)		A la charge de l'abonné
Frais de fermeture et de réouverture du branchement		
Cas n°1	Une simple résiliation ou ouverture / fermeture demandée par l'abonné	20,00 €
Cas n°2	Une impossibilité de relevé du compteur (sauf décision contraire du SE).	Gratuit pour les 2 premiers passages du SE, au delà 20,00 €
Cas n°3	Une réouverture d'un branchement fermé en application de l'article 17, ou d'une fermeture pour non-paiement des redevances	50,00 €
Amende forfaitaire en application de l'article 18 (détermination du montant applicable)		
Le montant de l'amende est calculé sur la base de 3 fois la consommation moyenne annuelle française (source agence de l'eau) ; La consommation dite de référence tient compte du nombre de personnes présentes dans le foyer au moment des faits reprochés. Dans tous les cas, l'amende appliquée ne pourra pas être inférieure à 400 Euros .		
Frais administratif de gestion		
Création de la fiche d'identité dans le registre pour un nouvel abonné (particulier)		15,00 € une seule fois
Changement de nom et adresse abonné		Gratuit
Traitement réclamation abonné		Gratuit

« La présente annexe au règlement a été lue, délibérée et adoptée par le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **VOLONNE** (en séance ordinaire le, vendredi 15 octobre 2010).- »

Nota : la tarification pour redevance de l'agence de l'eau RMC ne fait pas l'objet de délibération du Conseil Municipal de la Commune.

Service des eaux, représenté par :

« VU & Certifié Conforme »
L'adjoint en charge du SE,

P. COCHARD.

« VU & Certifié Conforme »
L'adjoint en charge des travaux,

S. AUGIER.

« VU & Certifié Conforme »
Le Maire

J. BONTE.